

209C1369
FR0010282822-FS0652

5 novembre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

STORE ELECTRONIC SYSTEMS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2009, la société anonyme Amiral Gestion (1) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 novembre 2009, par suite d'une cession de 60 000 actions STORE ELECTRONIC SYSTEMS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société STORE ELECTRONIC SYSTEMS et détenir, pour le compte desdits fonds, 507 717 actions STORE ELECTRONIC SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 4,66% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. François Badelon.

(2) Sur la base d'un capital composé de 10 897 793 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.